

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11 - 14 février 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation

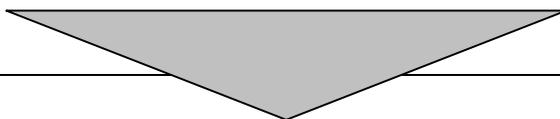


Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2002/7/1
10 janvier 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS—YÉMEN (2002–2007)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour la
Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie
centrale (ODC):

M. K. Adly

Attachée de liaison principale, ODC:

Mme D. Owen

tél.: 066513-2800

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le présent programme de pays se fonde sur le schéma de stratégie de pays (SSP) pour le Yémen approuvé par le Conseil d'administration en février 2001 (on trouvera à l'annexe I le résumé du SSP). Les priorités adoptées dans le SSP, ainsi que le présent programme de pays, sont le résultat d'un travail important d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV), qui a utilisé des critères de sécurité alimentaire, de pauvreté et des critères spécifiques par secteur pour identifier les zones le plus touchées par l'insécurité alimentaire et les groupes les plus vulnérables. Le cycle de ce programme de pays (2002–2007) coïncide avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui harmonise les cycles de programmation du PAM, du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP. On a tenu compte, dans la préparation du programme de pays, des évaluations formulées dans le bilan commun de pays pour le Yémen. Ses composantes répondent spécifiquement au premier des objectifs du Plan-cadre, "Éducation de base pour les filles, autonomie fonctionnelle pour les femmes, santé génésique, et accès équitable aux actifs pour les femmes dans les zones rurales". La procédure de mise en œuvre du Plan-cadre a été lancée en octobre 2001.

Le Yémen est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, et il est aussi au nombre des pays les moins avancés (PFRDV/PMA). Sa population, estimée à 18,7 millions d'habitants, présente un taux d'accroissement de 3,5 pour cent par an. Il figure parmi les pays les plus pauvres du monde, non seulement en termes de produit national brut (PNB) —lequel a chuté de 525 dollars E.-U. en 1990 à 369 dollars en 1999 (Base de données des Nations Unies pour le Yémen)— mais aussi en termes de qualité de vie. Le Rapport du PNUD sur le développement humain pour 2000 range le Yémen à la 148ème place sur 174 pays, avec un indice du développement humain de 0,44.

L'objectif général de ce programme de pays est de renforcer la capacité des ménages souffrant d'insécurité alimentaire de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de réduire leur pauvreté de manière durable. Ce sont les femmes, au Yémen, qui subissent l'essentiel du fardeau de la pauvreté en milieu rural, comme en témoigne leur piètre état nutritionnel et leurs possibilités extrêmement réduites d'accès à l'éducation et aux soins de santé. C'est la raison pour laquelle le présent programme de pays est axé presque exclusivement sur les femmes et les filles. Il identifie des priorités pour les interventions d'aide alimentaire: remédier au manque d'accès aux vivres, à l'éducation de base et à la santé, ainsi qu'au manque de possibilités d'avoir un revenu durable. Associer l'éducation, l'amélioration de la santé et la création d'actifs à une meilleure concentration géographique permettrait de démultiplier l'impact sur le développement dans les communautés pauvres ciblées par le programme.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays porte sur les trois premières priorités de la politique visant à favoriser le développement: i) permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; ii) permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; iii) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.

Le présent programme de pays visera ces objectifs au moyen des activités suivantes:

- **Appui nutritionnel aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition.**



L'objectif de cette activité est d'améliorer la nutrition et la santé des femmes enceintes et des mères allaitantes ainsi que des enfants, par une consommation de vivres accrue et par de meilleures pratiques de nutrition et de santé.

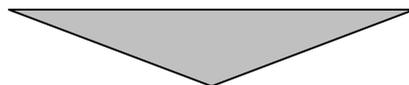
- **Encourager l'accès des filles à l'éducation primaire.** Cette activité vise à favoriser l'équité entre les sexes en ce qui concerne l'accès à l'éducation de base et l'achèvement du cycle de scolarité élémentaire pour les écolières, en premier lieu celles qui viennent de familles touchées par l'insécurité alimentaire.
- **Favoriser l'émancipation économique des femmes.** Cette activité nouvelle a pour objet d'améliorer les moyens de subsistance des femmes vivant en zone rurale et de leur famille. Elle appuiera des activités de formation technique pour favoriser des activités génératrices de revenus, choisies et entreprises par des femmes. Elle épaulera en outre des projets communautaires «vivres-contre-travail» (VCT) permettant de réduire le temps que les femmes et les filles consacrent aux corvées d'eau, de combustible et de fourrage.

L'assistance du PAM sera axée sur les femmes en tant qu'agents du changement. Les interventions seront concentrées sur les domaines suivants, particulièrement cruciaux pour les femmes: renforcement de la participation aux processus de décision pertinents; renforcement des capacités pour faciliter l'accès aux ressources et aux services; amélioration de la nutrition des femmes enceintes et des mères allaitantes (ainsi que de leurs enfants) souffrant de malnutrition; investissement dans l'éducation des filles; formation technique élémentaire et microprojets/micro-entreprises générateurs de revenus.

Le ciblage géographique des activités a conduit à classer les districts du pays en fonction d'indicateurs de pauvreté et de malnutrition, en utilisant par ailleurs des indicateurs spécifiques par secteur pour l'éducation, la santé et l'émancipation des femmes dans tous les districts. Le processus de ciblage a aussi tenu compte des contraintes opérationnelles.

Pour le programme de pays proposé pour le Yémen, qui couvre la période 2002-2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 40 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 50,3 millions de dollars pour des activités complémentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays établi pour le Yémen (2002–2007)
(WFP/EB.1/2002/7/1).



ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

1. Au Yémen, bien que les disponibilités alimentaires à l'échelle nationale semblent suffisantes par rapport aux besoins par habitant, une partie importante de la population ne peut satisfaire ses besoins alimentaires à cause de la pauvreté et du manque de ressources. Selon la Mémoire institutionnelle concernant les projets (MIP) du SSP/PNUD (enquête sur la pauvreté de 1999), plus de 5 millions de personnes vivaient en deçà du seuil de pauvreté alimentaire. Ce seuil est fondé sur les dépenses mensuelles requises (2 310 YR, soit 13 dollars) pour acquérir un assortiment alimentaire apportant environ 2 300 kilocalories par jour. Ceci revient à dire qu'*un ménage sur quatre* environ vit au-dessous du seuil de pauvreté, sans avoir la possibilité de se procurer la quantité minimale de nourriture requise pour mener une vie saine et active. Une proportion encore plus importante de la population (*un ménage sur trois*) vit en deçà du "seuil supérieur de pauvreté", défini en fonction des capacités d'obtenir des vivres et de satisfaire d'autres besoins humains de base. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont encore plus prononcées dans les zones rurales, où un pourcentage important de la population ne peut satisfaire ses besoins quotidiens en nourriture. Cet accès limité à l'alimentation est encore aggravé par les effets des revenus insuffisants, par le manque d'efficacité et d'intégration des marchés alimentaires, par la consommation de qat (une plante produisant un léger effet narcotique) et par l'isolement géographique.
2. Les données dont on dispose concernant la malnutrition confirment la gravité du problème de manque de disponibilité de vivres et d'insuffisance de consommation de nourriture au Yémen. La MIP du SSP/PNUD estime que plus de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance modéré; le pourcentage d'enfants présentant un retard de croissance prononcé dans cette classe d'âge se situe entre 17 et 26 pour cent. Les effets néfastes de la malnutrition sont bien connus; ils comprennent notamment une détérioration du développement cognitif et des performances scolaires.
3. Le second plan quinquennal du Yémen (2001–2005) et la Stratégie de lutte contre la pauvreté (qui est en passe d'être définitivement mise au point) visent tous deux à réduire l'incidence de la pauvreté pour la faire passer de son niveau actuel de 34,9 pour cent à 17,4 pour cent en 2015 au plus tard. La Stratégie projetée de réduire la pauvreté alimentaire de 27,1 pour cent à 13,5 pour cent d'ici à 2015, et d'éliminer la pauvreté alimentaire avant 2025.
4. Dans ce contexte, l'objectif général du programme de pays est d'aider les ménages souffrant d'insécurité alimentaire à satisfaire leurs besoins nutritionnels et à réduire leur pauvreté de manière durable. Comme les femmes, qui sont particulièrement désavantagées, sont considérées comme des agents de changement essentiels, le présent programme de pays vise presque exclusivement les filles, les femmes et les enfants. Les buts du programme sont les suivants:
 - améliorer la nutrition et la santé parmi les mères et les enfants ciblés par une augmentation de la consommation de nourriture et de meilleures pratiques en matière de nutrition et de santé;
 - réduire l'inégalité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation de base et d'accomplissement du cycle entier d'éducation primaire, grâce à l'amélioration de la scolarisation et de la fréquentation de l'école et grâce à la baisse des taux d'abandon scolaire chez les filles;



- améliorer les moyens de subsistance pour les femmes vivant en milieu rural ciblées par le programme ainsi que pour leur famille, au moyen de création d'actifs et par des revenus plus élevés provenant de projets de micro-entreprises appartenant à des femmes et gérées par des femmes.
5. Le programme de pays proposé porte sur les trois premiers objectifs stratégiques de la politique visant à favoriser le développement:
 - Permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes.
 - Permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation.
 - Permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.
 6. On trouvera dans le cadre logique, à l'annexe II, un aperçu général des objectifs et des résultats escomptés du programme de pays.
 7. Un travail d'ACV a été réalisé afin d'identifier les districts les plus pauvres et les plus touchés par l'insécurité alimentaire dans tout le pays. Ce processus a été effectué en trois étapes. Au cours de la **première étape**, des indicateurs concernant la sécurité alimentaire, la pauvreté et la malnutrition ont été utilisés. La **deuxième étape**, qui a utilisé des indicateurs spécifiques par secteur, a permis de mieux se concentrer sur les zones les plus défavorisées en termes d'éducation, de santé maternelle et infantile et d'habilitation des femmes. Les districts qui présentaient des scores peu élevés pour deux au moins des trois indicateurs ont été considérés comme des districts prioritaires. Enfin, la **troisième étape** a pris en considération les contraintes opérationnelles, comme les capacités des partenaires, les possibilités d'accès physiques par la route et les conditions de sécurité.
 8. La carte qui figure à l'annexe IV indique quels sont les districts les plus appropriés pour les activités du PAM.
 9. Les zones identifiées comme prioritaires aux fins de ce programme de pays comprennent des districts situés dans quatre grandes zones agro-écologiques : la région des basses terres de la Tihama, les terres d'altitude de l'ouest du pays, la zone de transition entre la Tihama et les hautes terres de l'ouest, et la zone de plateaux à l'est des hautes terres de l'ouest. Les principaux gouvernorats inclus sont ceux de Hodeïda, Sa'ada, Hajja, Sana'a (zones rurales), Ibb, Taïz, Al-Baida et, dans une moindre mesure, ceux de Lahejj, Abban, Shabwa et Hadhramout.
 10. La deuxième phase de la procédure d'ACV s'est concentrée sur l'identification des groupes cibles dans les zones prioritaires. Dans les districts ciblés pour les activités de santé maternelle et infantile (SMI), on compte approximativement 95 décès de nourrissons pour 1 000 naissances vivantes, par rapport à une moyenne nationale de 86 pour 1 000. L'incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance est environ 32 pour cent plus élevée que la moyenne nationale. Quelque 21 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, contre 17 pour cent à l'échelle du pays entier.
 11. L'activité destinée à favoriser l'accès à l'éducation de base vise exclusivement les filles âgées de 6 à 15 ans. Les données montrent que le taux général de scolarisation dans les zones cibles est d'environ 51 pour cent. Dans ces zones, les taux de scolarisation des garçons sont plus de trois fois supérieurs à ceux des filles.
 12. Pour l'activité d'émancipation économique des femmes, l'ACV montre que dans les zones ciblées par le PAM, le taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 15 ans et plus est estimé à 89 pour cent, chiffre qui s'oppose à une moyenne nationale d'environ



75 pour cent. Dans les mêmes zones, plus de 50 pour cent des ménages affirment consacrer plus de deux heures de leur temps de travail quotidien à la collecte de bois de feu pour la préparation des aliments, et environ 63 pour cent des ménages signalent avoir emprunté fréquemment de l'argent pendant la période 1994–1999.

PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

Ressources et processus de préparation du programme de pays

13. Le présent programme de pays tient compte des enseignements tirés de l'exécution du précédent programme de pays ainsi que de la capacité d'absorption du pays, en termes de livraison de vivres et de logistique de la distribution, ainsi qu'en ce qui concerne l'adéquation de la capacité de suivi du gouvernement. L'enveloppe de ressources de base du PAM proposée s'élève à 116 300 tonnes de vivres (c'est-à-dire environ 23 260 tonnes par an), pour un coût opérationnel d'environ 40 millions de dollars, et un nombre total de bénéficiaires directs estimé à 260 310, dont 88 pour cent seront des femmes et des enfants. Le tableau ci-dessous donne des informations détaillées sur les trois activités fondamentales.

ALLOCATION DES RESSOURCES ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS POUR LES ACTIVITÉS DE BASE DU PROGRAMME DE PAYS (2002–2007)

Activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Coûts opérationnels directs (dollars)	Nombre de bénéficiaires directs	Femmes et enfants bénéficiaires directs (%)
Activité fondamentale 1: Appui nutritionnel aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition	22 800	19,6	9 476 150	124 780	98
Activité fondamentale 2: Encourager l'accès des filles à l'éducation primaire	82 500	71	26 460 050	123 400	99
Activité fondamentale 3: Favoriser l'émancipation économique des femmes	11 000	9,4	3 994 700	12 130	67
Total programme de pays	116 300	100	39 930 900	260 310	88

14. Au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles, elles seront utilisées pour élargir les activités fondamentales et couvrir les besoins de 391 760 bénéficiaires directs supplémentaires au moyen d'environ 147 180 tonnes de vivres complémentaires,



équivalant à 50,3 millions de dollars de coûts opérationnels directs (COD) pour la période 2002–2007.

15. Depuis l'approbation du SSP par le Conseil d'administration en février 2001, le bureau de pays a entamé la formulation du présent programme de pays, en collaboration avec le Ministère de la planification et les Ministères de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Le programme a été préparé en consultation avec des donateurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes des Nations Unies directement concernés par les domaines d'action prioritaires du programme de pays. L'analyse de la vulnérabilité et les composantes de ciblage du programme de pays ont été abordées en tirant parti des missions d'appui technique ACV du bureau régional effectuées pendant les deuxième et troisième trimestres de 2001.
16. Le programme de pays a tenu compte des évaluations effectuées dans le cadre du bilan commun de pays pour le Yémen. Le bilan commun de pays a identifié les secteurs critiques suivants pour le développement au Yémen: réforme économique, insécurité alimentaire, éducation de base (en particulier pour les filles); santé publique et génésique, crise de l'eau, justice pour tous, décentralisation et participation communautaire, capacités nationales d'analyse des politiques, et enfin suivi et évaluation. L'attention des organismes des Nations Unies a été concentrée par l'identification de trois thèmes intersectoriels à inclure dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, officiellement lancé en octobre 2001: i) équité entre les sexes, ii) bonne gestion locale et participation communautaire, et iii) gestion des données aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation. Le programme de pays proposé est consacré au premier thème du Plan-cadre et à son objectif: "Éducation de base pour les filles, autonomie fonctionnelle pour les femmes, santé génésique, et accès équitable aux actifs pour les femmes dans les zones rurales".
17. Au cours du processus de préparation, de nouveaux partenariats ont été noués et les plans de collaboration ont été renforcés. Des partenariats ont été établis avec la Direction générale pour les questions féminines du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, qui a été désigné pour coordonner l'exécution de l'activité fondamentale 3. Certains des partenaires clés du PAM sont le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des ONG. La collaboration avec l'UNICEF, la FAO, le PNUD et le FNUAP se poursuit et elle sera encore renforcée dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

LES ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Appui nutritionnel aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition

Orientation stratégique

18. Cette activité est conforme à la stratégie nationale de réforme du secteur de la santé (1998), qui a pour objet de faire en sorte que la population, et en particulier les pauvres, ait accès à des services sanitaires de base. Elle insiste sur l'apport d'une aide alimentaire aux femmes et aux enfants atteints de malnutrition, ainsi qu'aux tuberculeux et aux lépreux exposés à l'insécurité alimentaire pendant leur traitement médical. Les femmes fréquentant les centres de santé recevront une formation en matière de nutrition et de santé, de soins de



santé primaires et d'hygiène de la reproduction, ce qui les aidera à améliorer durablement leurs conditions de santé et de nutrition ainsi que celles de leur famille.

Analyse des problèmes

19. Bien que les services de santé aient connu un développement considérable au Yémen au cours des vingt dernières années, la qualité des services laisse à désirer, et à l'heure actuelle, si l'on en croit le bilan commun de pays pour le Yémen, 42 pour cent à peine de l'ensemble de la population et 25 pour cent des habitants des zones rurales ont accès à des services de soins de santé primaires. Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans demeurent élevés: ils sont estimés respectivement à 76 et 105 pour 1 000 naissances vivantes. La mortalité maternelle, elle aussi, est élevée —elle se situe entre 351 (chiffre officiel) et 1 400 pour 100 000 (chiffre de l'enquête sur la démographie et la maternité au Yémen, 1994), soit un chiffre parmi les plus élevés au monde. Une proportion très large de la population continue à souffrir de malnutrition. Selon la FAO, quelque 5,7 millions d'habitants du Yémen —des femmes et des enfants avant tout— sont sous-alimentés. Ceci s'explique par plusieurs facteurs, au nombre desquels les effets sur les femmes de grossesses multiples trop rapprochées, les méthodes traditionnelles peu appropriées de sevrage, et le manque d'accès aux vivres, à l'eau potable et à l'assainissement.
20. Selon le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (1999), 19 pour cent des nouveau-nés présenteraient une insuffisance pondérale à la naissance. Ce chiffre s'explique aussi par la malnutrition et l'anémie maternelles, phénomènes qui touchent environ 20,5 pour cent des femmes en âge de procréer. Quelque 52 pour cent des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, 13 pour cent sont atteints d'émaciation, et 41,5 pour cent souffrent d'anémie. Le taux de fécondité des femmes dans le pays est l'un des plus élevés au monde; il atteint 7,8 dans les zones rurales. Seule une femme enceinte sur trois environ bénéficie de soins prénatals.
21. Malgré les progrès accomplis, la prévalence de la tuberculose et de la lèpre demeure élevée, et les patients qui interrompent leur traitement continuent à faire courir de gros risques de santé à leur famille et à leur communauté. Au cours de la seule année 1999, on a enregistré quelque 5 400 nouveaux cas de tuberculose et 82 nouveaux cas de lèpre. Pour combattre la tuberculose, le Yémen a adopté la stratégie du traitement sous surveillance directe, qui offre une grande rigueur dans l'enregistrement, le signalement et l'évaluation des patients, et qui permet de lutter contre l'apparition de multirésistances aux médicaments en empêchant l'abandon prématuré du traitement. L'affaiblissement provoqué par la tuberculose et la lèpre fait qu'il est pour ainsi dire impossible aux patients de gagner leur vie, ce qui les enfonce davantage dans la misère et leur rend encore plus difficile la tâche de solliciter des soins. L'assistance du PAM est destinée exclusivement à soutenir les patients tuberculeux qui suivent un traitement sous surveillance directe. Elle sera fournie aussi pour soutenir le Programme national d'éradication de la lèpre, qui a pour objectif l'élimination de la maladie d'ici à 2005.

Objectifs et résultats escomptés

22. Le but de cette activité est d'améliorer la nutrition et la santé des femmes enceintes et des mères allaitantes ainsi que des enfants de moins de 5 ans dans les zones ciblées (zones pauvres et touchées par l'insécurité alimentaire), par une augmentation de la ration alimentaire et par la mise en œuvre de meilleures pratiques de nutrition et de santé, et d'améliorer les taux de guérison des patients souffrant de la lèpre et de la tuberculose.
23. Les résultats escomptés sont les suivants:



- amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes, grâce à des interventions alimentaires et à des mesures d'éducation sanitaire et nutritionnelle;
 - meilleurs taux de guérison des tuberculeux suivant un traitement médical ambulatoire;
 - baisse de la prévalence de la lèpre, conformément au Programme national d'éradication de la lèpre;
 - meilleure fréquentation des services de soins de santé par les mères, les enfants et les femmes enceintes.
24. L'assistance du PAM sera fournie à un total de 124 780 bénéficiaires directs, dont 98 pour cent seront des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition. Les patients tuberculeux et lépreux représenteront 3 pour cent des groupes ciblés.
25. Cette assistance devrait permettre d'atteindre les résultats suivants:
- réduction des risques de troubles de la croissance chez les nouveau-nés et les enfants de moins de 5 ans;
 - augmentation du nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes capables d'assimiler et d'appliquer de meilleures pratiques de santé et de nutrition;
 - amélioration de la nutrition et de la santé pour les bénéficiaires et leur famille;
 - amélioration des chances de guérison pour les patients tuberculeux et lépreux.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

26. L'aide alimentaire représente un complément nutritionnel pour les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition ainsi que pour leurs nourrissons. Elle encourage l'inscription dans les centres de soins de santé et leur fréquentation régulière. Elle encourage les tuberculeux et les lépreux suivant un traitement ambulatoire à observer strictement leur traitement et à le mener à terme. Les rations alimentaires pour les femmes et les enfants seront fournies sur la base de l'état nutritionnel attesté.
27. L'assortiment alimentaire comprend du blé, de l'huile végétale, du sucre et du mélange blé-soja. Tous les participants adultes recevront une fois par mois une ration à emporter, calculée pour couvrir les besoins de base du bénéficiaire, tout en tenant compte du partage qui ne manquera pas de s'effectuer au sein de la famille. La ration mensuelle à emporter sera de 51,2 kilogrammes pour les femmes et de 12,2 kilogrammes pour les enfants de moins de 5 ans.
28. Les femmes enceintes recevront une ration à partir du sixième mois de grossesse et jusqu'à l'accouchement, tandis que les femmes allaitantes recevront des rations pendant les six mois suivant la naissance. Les enfants souffrant de malnutrition recevront une ration pendant neuf mois. La durée de l'assistance alimentaire pour les tuberculeux et les lépreux bénéficiant d'un traitement ambulatoire sera de huit et douze mois, respectivement. Pour tous les groupes, la distribution de nourriture sera soumise à la condition de la régularité de la fréquentation et du traitement.

Stratégie d'exécution

29. L'activité sera exécutée par le Département de la nutrition du Ministère de la santé publique et de la population. Au sein de ce département, un groupe de gestion a été mis sur pied pour planifier et superviser les opérations relatives à l'activité. Ce groupe sera en



autre responsable de présenter au PAM les rapports trimestriels et semestriels. Un comité de coordination, présidé par le Vice-Ministre, traitera des grands problèmes opérationnels et approuvera les plans et les budgets. Le comité, dont le PAM sera membre, se réunira au minimum deux fois par an. À l'échelon du gouvernement, une cellule de gestion s'occupera des activités quotidiennes tout en assurant la coordination des livraisons de vivres aux centres de santé.

30. La liste des centres de santé sélectionnés sera définitivement arrêtée par le groupe de gestion en consultation avec le PAM, sur la base de propositions émanant des districts et des gouvernorats inclus dans le programme de pays. Les centres seront choisis essentiellement en fonction de leur capacité d'offrir des services de SMI et d'éducation en matière de santé et de nutrition. Dans chaque centre de SMI, des sages-femmes qualifiées désigneront les bénéficiaires en fonction de leur état nutritionnel. La limite pour les femmes enceintes a été fixée à 52 kilogrammes de poids corporel au terme du sixième mois de grossesse. Les tuberculeux et lépreux bénéficiaires seront envoyés par les dispensaires spécialisés.

Bénéficiaires et avantages escomptés

31. L'activité bénéficiera, en moyenne annuelle, à 8 236 femmes enceintes, 6 738 mères allaitantes, 9 234 enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition, 625 patients ambulatoires atteints de tuberculose et 125 patients ambulatoires atteints de lèpre en tant que bénéficiaires directs. Comme ils recevront tous (à l'exception des enfants atteints de malnutrition) des rations familiales à emporter, les avantages se répercuteront sur les familles.
32. L'utilisation accrue des services de SMI contribuera à réduire les taux de mortalité parmi les femmes ciblées et les enfants de moins de 5 ans. La meilleure nutrition des enfants entraînera une réduction des risques de troubles de la croissance. L'adoption de meilleures pratiques de santé et de nutrition aura un effet global positif sur les enfants, les femmes et leurs familles. La limitation du taux d'abandon des traitements et l'amélioration du pourcentage de patients guéris parmi les tuberculeux et les lépreux soignés de manière ambulatoire exercera un effet positif sur la prévalence et la diffusion de ces maladies.

Appui, coordination et partenariats

33. Le PAM fournira une assistance alimentaire aux centres où travaillent des sages-femmes qualifiées et qui sont dotés d'infrastructures et d'équipements. Toutefois, un appui supplémentaire et une consolidation des relations de partenariat seront nécessaires pour accroître l'efficacité et la productivité. Le PAM établira à cette fin des partenariats avec d'autres programmes qui visent les mêmes objectifs, comme l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) et le Programme de santé des Pays-Bas. La collaboration avec le FNUAP sera renforcée, afin que les interventions du PAM puissent bénéficier des activités de formation de sages-femmes et des programmes du FNUAP pour mieux sensibiliser les communautés. L'activité sera exécutée en conjonction avec la composante de projet de développement de l'enfance menée conjointement par l'UNICEF et la Banque mondiale. Ce projet encourage la maternité sans risques par la construction et la remise en état d'organisations de SMI, en fournissant du matériel de base et en réalisant des programmes de formation en matière de SMI à l'intention des sages-femmes communautaires et des agents de proximité de la lutte contre la tuberculose. L'activité du PAM tirera parti d'un système de surveillance nutritionnelle qui est mis en place avec l'appui de l'UNICEF.



Dispositifs de suivi

34. Le personnel du PAM à Sana'a et dans les bureaux auxiliaires, ainsi que les départements techniques du Ministère de la santé publique et de la population, assureront un suivi régulier de l'exécution du projet. La priorité sera accordée au suivi: i) de l'état de santé et nutritionnel des bénéficiaires; ii) des progrès accomplis vers les résultats escomptés; et iii) la participation des femmes bénéficiaires aux activités d'éducation à la santé et à la nutrition.
35. Un examen approfondi du système de suivi et d'évaluation sera effectué vers la fin de 2001. Les ajustements nécessaires seront apportés avant le démarrage de l'activité. En particulier, des données et des informations relatives aux bénéficiaires seront systématiquement réunies sur un choix d'indicateur de santé et de nutrition, afin d'évaluer les changements. Une étude de référence sera entreprise avant le début de cette activité; elle sera suivie par une étude d'impact, qui devrait être réalisée au cours de la quatrième année de mise en œuvre de l'activité.

Estimation des coûts

36. Cette activité exigera 14 050 tonnes de blé, 550 tonnes d'huile végétale, 7 650 tonnes de mélange blé-soja et 550 tonnes de sucre, pour un coût opérationnel direct estimé à 9,48 millions de dollars. La contribution du gouvernement est évaluée à 2,1 millions de dollars.

Activité fondamentale 2: Encourager l'accès des filles à l'éducation primaire

Orientation stratégique

37. L'activité 2 correspond à la priorité 2 de la politique visant à favoriser le développement: "Permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation". Elle appuiera l'éducation de base pour les filles dans les districts et sous-districts ciblés les plus démunis et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, en fournissant des incitations aux parents pour qu'ils envoient leurs filles à l'école et aux filles pour qu'elles fréquentent régulièrement l'école.

Analyse des problèmes

38. L'inégalité entre les sexes que l'on constate au Yémen dans le domaine de l'éducation est parmi les plus marquées au monde. Le taux de scolarisation de base est non seulement faible, mais encore nettement inéquitable, puisque 40 pour cent à peine des filles sont inscrites à l'école, par opposition à 76 pour cent des garçons¹. Les taux d'abandon scolaire sont aussi plus élevés chez les filles. Les taux d'inscription scolaire des filles varient d'un district à l'autre. Les préjugés contre l'éducation des filles sont plus marqués dans les zones rurales. Plus de la moitié des filles de 10 ans, contre un garçon sur cinq du même âge, n'ont jamais été à l'école.
39. Parmi les principaux obstacles à l'éducation des filles, on peut mentionner: les attitudes de la société, qui sous-estiment l'importance de l'éducation des filles, le nombre limité d'écoles et de salles de classe réservées aux filles, le manque d'enseignantes, le manque d'équipements d'hygiène et l'éloignement des écoles par rapport aux lieux d'habitation.

¹ Bilan commun de pays pour le Yémen, janvier 2001.



Pour les familles pauvres, les coûts directs (frais d'inscription, livres, uniformes) et indirects (perte de revenu et de main-d'œuvre pour le ménage) de l'éducation sont aussi des facteurs qui s'opposent à l'éducation des filles.

40. Les inégalités dans l'éducation et les taux élevés d'analphabétisme qui en résultent chez les femmes, associés à d'autres facteurs tels que l'immobilisme et le manque de connaissance des questions liées à l'hygiène de la reproduction, entraînent, pour les femmes, une moindre participation aux processus de décision et un accès limité aux possibilités de développement.
41. Dans le cadre de l'objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'assistance du PAM aura pour premier objectif de renforcer la scolarisation, la fréquentation de l'école et la probabilité de poursuite des études des filles à l'école primaire. Les critères pour le ciblage des communautés comprendront des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, de faibles taux de scolarisation, la fréquentation irrégulière de l'école et des taux d'abandon scolaire élevés, ainsi que des degrés élevés de dépendance des ménages à l'égard de la main-d'œuvre fournie par les filles.

Objectifs et résultats escomptés

42. Cette activité aura pour but d'améliorer l'équité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation de base et d'achèvement de la scolarité élémentaire, par l'augmentation des taux d'inscription, la stabilisation de la fréquentation et la réduction des taux d'abandon scolaire chez les filles.
43. Les résultats escomptés sont les suivants:
 - réduction des disparités dans les taux d'inscription et d'abandon scolaire entre garçons et filles dans les écoles ciblées;
 - amélioration des taux d'inscription et de la fréquentation, et baisse du taux d'abandon scolaire dans le cycle d'éducation de base.
44. Le nombre d'écolières bénéficiant de cette activité ira croissant. Elles seront 85 400 au cours de la première année, et devraient être environ 123 400 pendant la dernière année.
45. En augmentant la scolarisation, la fréquentation de l'école et la probabilité de poursuite des études des filles, l'intervention du PAM contribuera aussi à réduire l'analphabétisme des femmes et à renforcer ainsi leur capacité de participer aux processus de décision au sein de leur famille et de leur communauté. Des filles et des femmes au bénéfice d'une éducation auront davantage de chances de trouver un emploi rémunéré et d'avoir des revenus plus élevés.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

46. Les vivres fournis par le PAM encourageront les parents à inscrire et à maintenir leurs filles à l'école et favoriseront une assiduité durable, mais ils constitueront aussi un complément à l'approvisionnement alimentaire du ménage. La ration alimentaire sera composée de deux produits bien acceptés: le blé et l'huile végétale. À condition de fréquenter l'école régulièrement, chaque écolière recevra une ration à emporter de 50 kilogrammes de blé et de 2,7 kilogrammes d'huile pour chaque période de trois mois de présence à l'école pendant l'année scolaire.

Stratégie d'exécution

47. Le Ministère de l'éducation exécutera cette activité par le biais d'un groupe de gestion. Un coordonnateur national, placé à la tête du groupe, sera désigné pour planifier les



opérations de l'activité, assurer les tâches de gestion quotidiennes, et assurer la liaison avec le PAM. Le groupe de gestion dépendra du vice-ministre de l'éducation. Il aura la responsabilité de présenter au PAM des rapports d'activité périodiques tels que le rapport intérimaire trimestriel et le rapport semestriel d'exécution du projet. À l'échelon du gouvernorat, un coordonnateur régional sera nommé pour surveiller l'exécution dans le gouvernorat concerné. Il sera responsable de la planification, du suivi et des rapports.

48. L'activité sera exécutée exclusivement dans des écoles publiques et des écoles communautaires reconnues situées dans des zones rurales identifiées par l'ACV. Chaque école, comme cela se pratique d'ores et déjà, sera dotée d'une association de parents d'élèves. Les écoles choisies seront soutenues, si possible, pendant la totalité de la durée du programme de pays. Dans chaque district, le PAM et le Ministère de l'éducation choisiront les écoles en se fondant sur des critères comprenant l'insécurité alimentaire et les conditions de pauvreté à l'échelon des sous-districts, la faiblesse du taux général de scolarisation et l'importance de l'écart entre garçons et filles, la capacité de l'école d'absorber un nombre croissant d'écolières, et enfin l'emplacement de l'école au sein d'un ensemble déterminé d'établissements, afin d'éviter de provoquer le déplacement des écolières d'une école à une autre.
49. Le Ministère de l'éducation et le PAM se partageront la gestion des vivres. En matière de logistique, des dispositions détaillées ont été arrêtées, prévoyant l'application des procédures du PAM en matière d'appels d'offres pour le transport, l'entreposage et la manutention des produits. La distribution des vivres aura lieu trois fois par an, ou à la fin de chaque trimestre. À l'échelon de l'école, les associations de parents, les directeurs d'établissement et les enseignants effectueront la distribution, et transmettront des informations sur le nombre de bénéficiaires et sur les difficultés rencontrées au cours de la distribution.
50. Des équipes conjointes du groupe de gestion et du PAM prépareront des plans de distribution en fonction des ressources disponibles, et surveilleront les distributions dans la plupart des écoles. Pour aider à planifier les distributions futures, les équipes rassembleront des informations sur le nombre réel de bénéficiaires, les taux de scolarisation, d'absentéisme et d'abandon scolaire.

Bénéficiaires et avantages escomptés

51. L'activité touchera, en moyenne annuelle, 104 400 bénéficiaires directs. Le groupe cible est constitué des filles scolarisées recevant une éducation de base (degrés 1 à 9).
52. Dans la programmation des ressources, on attachera une attention particulière à l'augmentation notable de la scolarisation des filles au fil du temps. Il faudra de ce fait faire preuve de flexibilité dans les demandes d'expédition et l'utilisation des ressources à l'intérieur de l'enveloppe approuvée pour le programme de pays.
53. Des jeunes filles bénéficiant d'un meilleur niveau d'éducation, sachant lire et compter, auront davantage de possibilités d'accès à des emplois rémunérés, avec tous les avantages qui en découlent. Nombre d'entre elles deviendront des mères de famille plus instruites, qui auront davantage tendance à envoyer leurs propres filles à l'école, créant par là une réaction en chaîne positive pour l'émancipation des femmes.

Appui, coordination et partenariats

54. Le Ministère de l'éducation a demandé du personnel supplémentaire pour exécuter cette activité. L'appui du PAM et d'autres donateurs sera néanmoins nécessaire pour renforcer davantage les capacités du gouvernement dans divers aspects de l'exécution. Le PAM



continuera à renforcer les capacités nationales par des activités de formation à la gestion de projet, au suivi des produits, à la supervision et à l'établissement de rapports. Les contreparties seront en outre équipées de moyens de communication et de transport adaptés. Le budget du programme de pays tient compte de ces besoins. Le PAM et le gouvernement vont investir dans des activités de sensibilisation en faveur de l'éducation des filles.

55. Le PAM coordonnera ses activités pour encourager l'éducation des filles avec les autres organismes des Nations Unies et donateurs bilatéraux dans le cadre du processus de mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le ciblage, le dosage des rations, la logistique et les dispositifs de suivi concernant cette activité seront partagés avec l'Initiative pour l'alimentation dans les écoles de l'Association adventiste de secours et de développement (ADRA). De la même manière, la collaboration avec le projet de développement de l'enfance mené conjointement par l'UNICEF et la Banque mondiale, le projet de la Banque mondiale pour l'éducation, ainsi que les activités à assise régionale du GTZ à l'appui des écoles communautaires. La collaboration avec ces donateurs importants en faveur du secteur de l'éducation permettra de garantir que les infrastructures matérielles, le matériel et les services, ainsi que les enseignantes, seront disponibles pour répondre à l'augmentation du taux d'inscription dans les écoles. Elle permettra aussi de garantir que la qualité de l'éducation continue à s'améliorer.

Dispositifs de suivi

56. Cette activité se prête à un suivi et à une évaluation efficaces. Un système de suivi et de rapports permettant d'enregistrer les progrès et les résultats obtenus sera mis en place, sur la base d'indicateurs choisis comme indiqué à l'annexe II. Une base de données contenant toutes les informations pertinentes sur chaque école et chaque écolière couverte par cette activité sera constituée. Il sera ainsi possible, au fil du temps, de suivre les progrès réalisés et les résultats obtenus. Le personnel du PAM, y compris celui des bureaux auxiliaires, complétera les rapports réguliers établis par le gouvernement en effectuant des visites de suivi sur le terrain et en préparant ses propres rapports. Afin d'harmoniser les données et les informations, une liste de pointage sera introduite à l'usage du personnel du gouvernement et du PAM.

Estimation des coûts

57. Cette activité exigera 78 305 tonnes de blé et 4 195 tonnes d'huile végétale, pour un coût opérationnel direct estimé à 26,47 millions de dollars. La contribution du gouvernement est évaluée à 7,7 millions de dollars.

Activité fondamentale 3: Favoriser l'émancipation économique des femmes

Orientation stratégique

58. Cette activité vise essentiellement à créer des ressources humaines et matérielles pour les femmes vivant en milieu rural, pour faciliter leur accès à des possibilités de développement économique. Cibler stratégiquement les besoins matériels des femmes des zones rurales en ce qui concerne les corvées d'eau, de combustible et de fourrage permettra de réduire leur charge de travail, et de libérer du temps pour l'éducation, l'utilisation de services de santé, et la participation à des micro-entreprises ou projets axés sur le marché.



Analyse des problèmes

59. Les inégalités entre les sexes sont particulièrement marquées au Yémen. Avec un indicateur sexospécifique du développement humain estimé par le PNUD à 0,389 — largement inférieur à la moyenne des "pays en développement" (0,634)— le pays se classe au 133ème rang sur 148 pays classés. Les possibilités d'éducation limitées, les taux de fécondité élevés et les mauvaises conditions sanitaires limitent les perspectives de développement qui s'offrent aux femmes. Bien que les femmes constituent environ 60 pour cent de la main-d'œuvre agricole², elles sont dans l'incapacité d'utiliser et de maîtriser des ressources importantes du ménage, et elles n'ont qu'un accès limité aux services de vulgarisation et de crédit. Les femmes sont terriblement sous-représentées aux niveaux les plus élevés de la fonction publique; on ne compte que 2 députées dans un parlement de 301 membres.
60. Les femmes et les filles consacrent une partie importante de leur journée de travail à la corvée d'eau. Elles passent aussi du temps à la collecte de bois de feu et de fourrage, ainsi qu'à l'alimentation du bétail. Bien souvent, les filles se trouvent empêchées de fréquenter l'école, ce qui exacerbe encore le fossé entre les sexes en matière d'éducation dans les zones rurales. Deux tiers au moins des femmes du Yémen sont analphabètes, alors que le taux d'analphabétisme est inférieur à 50 pour cent chez les hommes. L'analphabétisme et l'absence de notions de calcul aggrave encore l'exclusion des femmes et limite leur capacité de maîtriser des actifs, de gérer l'argent et de participer aux processus de décision.

Objectifs et résultats escomptés

61. Cette activité a pour objet d'améliorer durablement les moyens de subsistance des femmes vivant en zone rurale et de leur famille, en leur permettant d'acquérir des qualifications et en les initiant et leur permettant de participer à des emplois rémunérés et à des microprojets et micro-entreprises.
62. Les résultats escomptés sont les suivants:
- amélioration des capacités des femmes ciblées de gagner un revenu grâce à une formation technique;
 - accroissement des actifs du ménage ou de la communauté, permettant de réduire la charge de travail physique des femmes;
 - amélioration de l'accès à des moyens de crédit pour la production ainsi qu'à des techniques appropriées;
 - augmentation des revenus grâce à de nouvelles activités de production axées sur le marché.
63. L'assistance du PAM appuiera des activités de formation technique liées à des initiatives génératrices de revenu pour les femmes. Cette composante sera développée dans le cadre de systèmes de crédit planifiés et en cours visant les femmes des régions rurales. Parallèlement, l'assistance alimentaire soutiendra les projets vivres-contre-actifs à assise communautaire qui permettent de gagner du temps dans les corvées d'eau, de combustible et de fourrage. Les actifs spécifiques comprendront probablement des structures à petite échelle pour l'adduction d'eau et la conservation, la production de jeunes plants et l'arboriculture.

² Bilan commun de pays pour le Yémen, janvier 2001.



Rôle et modalités de l'aide alimentaire

64. L'aide alimentaire servira d'incitation pour encourager les femmes à participer aux activités de formation technique et vivres-contre-actifs. L'assistance alimentaire fournie aux femmes pendant la phase initiale de leurs microprojets et micro-entreprises représentera un transfert de ressources important. Pour ces femmes, l'aide alimentaire remplacera les ressources en espèces habituellement consacrées à l'achat de vivres pour elles-mêmes et pour leur famille. Ces possibilités d'épargne accrues seront mobilisées pour d'autres investissements.
65. Pour chaque journée de travail, les bénéficiaires recevront une ration composée de 4 kilogrammes de blé et 200 grammes d'huile végétale. Les participantes aux activités de formation technique recevront une ration identique pour chaque journée de participation. L'assistance au lancement de microprojets et micro-entreprises consistera en 50 kilogrammes de blé et 3 kilogrammes d'huile par mois pendant six mois.

Stratégie d'exécution

66. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation exécutera cette activité par l'intermédiaire de la Direction générale pour les questions féminines. Le personnel du Ministère se chargera de la supervision technique des composantes de l'activité. À l'échelon national, un coordonnateur à plein temps sera désigné, avec pour mission de planifier les activités et pour coordonner les tâches de suivi et de préparation de rapports.
67. La méthode de planification participative à l'échelon local sera utilisée pour planifier des activités spécifiques. Cette méthode permet aux communautés de déterminer leurs besoins de développement, d'identifier les priorités, de fixer des objectifs de production et de s'accorder sur les calendriers d'exécution. Les femmes participeront au processus de décision par leurs comités, afin de veiller à ce que leurs besoins soient reflétés dans les plans communautaires. Les femmes ayant suivi jusqu'au bout les programmes de formation technique pourront bénéficier de crédits, sur la base de propositions de projets formulées avec l'aide des départements techniques, de la FAO et d'autres partenaires.

Bénéficiaires et avantages escomptés

68. Quelque 12 130 personnes, dont 67 pour cent de femmes, seront ciblées pour bénéficier d'une assistance alimentaire du PAM dans le cadre de cette activité. Ce nombre représente environ 400 familles par année. Les familles seront choisies parmi celles qui ont le plus de mal à satisfaire leurs besoins alimentaires de base, qui doivent faire face à des manques d'eau, de combustible et de fourrage et qui n'ont qu'un accès limité à des possibilités de développement.
69. Les candidates aux activités de formation technique et de microprojets seront choisies parmi les personnes inscrites pour recevoir des crédits en faveur du développement. Outre les distributions de vivres, les ménages bénéficieront directement des actifs matériels et humains générés par les activités vivres-contre-actifs. Au nombre des avantages pour les femmes figurent l'amélioration de l'accès à l'eau potable, au bois de feu et au fourrage; des facilités accrues d'accès au crédit; et enfin, l'alphabétisation ainsi que l'acquisition de connaissances et de compétences qui contribueront à améliorer leurs moyens de subsistance.

Appui, coordination et partenariats

70. En raison de son caractère innovant, cette intervention requerra un appui durable de la part du PAM et une assistance technique de la part d'autres organismes des



Nations Unies, tout au moins pendant la période initiale de mise en œuvre. Des donateurs bilatéraux —les Pays-Bas en particulier— ont déjà manifesté leur intérêt et leur appui. Des partenariats ont été établis avec le FIDA, la FAO, le Fonds de développement social et avec l'ONG *Islah Charity*. Ils permettront de faire en sorte que l'activité tire parti de mécanismes de crédit et d'activités d'assistance technique, avec pour résultat des revenus accrus pour les femmes et leurs familles. Les partenaires seront consultés et impliqués dans la préparation du résumé de l'activité, du plan d'opérations et des accords bilatéraux décrivant les modalités de coopération.

71. Étant donné la diversité des activités à entreprendre et le grand nombre de partenaires participants, des réunions régulières seront organisées à la Direction générale pour les questions féminines afin de coordonner les interventions et d'arrêter en commun un budget et un plan d'action.

Dispositifs de suivi

72. Un système de suivi et de rapports sera conçu et mis en œuvre pour permettre au gouvernement et au PAM de visualiser les flux de ressources destinés aux partenaires d'exécution, ainsi que les informations sur les acquis et les résultats. Le personnel du PAM et les départements concernés du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation effectueront un suivi régulier. La priorité sera donnée au suivi des progrès dans trois domaines: la production des résultats planifiés, l'évaluation de la qualité des actifs, et la participation des bénéficiaires. Une formation en matière d'outils et de procédures de suivi et de préparation de rapports sera offerte au personnel de contrepartie au commencement de l'activité, et répétée selon les besoins pendant la phase d'exécution.
73. Avant le début de cette activité, une étude de référence sera réalisée et un profil de la sécurité alimentaire de la communauté sera établi pour servir de base au suivi et aux évaluations futures.

Estimation des coûts

74. Cette activité exigera 10 250 tonnes de blé et 750 tonnes d'huile végétale, pour un coût opérationnel direct estimé à 3,99 millions de dollars. La contribution du gouvernement est évaluée à 1,03 million de dollars.

Activités complémentaires

Amélioration du ciblage grâce à l'analyse et à la cartographie de la vulnérabilité

75. Avant que ne démarrent les activités du programme de pays, l'ACV apportera une assistance technique pour procéder à un ciblage communautaire en établissant un profil de la sécurité alimentaire de la communauté. Ce profil décrira l'étendue et les causes de la vulnérabilité, les stratégies de défense et les capacités des autochtones, les problèmes de répartition entre les sexes et à l'intérieur des familles, ainsi que les problèmes liés au rôle de l'aide alimentaire. Les profils étayeront la conception et le suivi des activités. Les données et les informations à l'échelle des communautés et des bénéficiaires contribueront à évaluer les changements survenus grâce à l'assistance du PAM et soutiendront la composante de sensibilisation du programme de pays.



Activités en faveur des femmes

76. En visant l'objectif à long terme de l'équité entre les sexes, le bureau de pays s'efforcera de faire en sorte que les femmes, les filles et les enfants représentent 88 pour cent environ des bénéficiaires directs du programme de pays. L'activité 1 vise exclusivement les femmes et les enfants, tandis que l'activité 2 cible les filles. Les activités vivres-contre-travail de l'activité 3 seront exécutées par des hommes et des femmes, mais les actifs créés bénéficieront directement aux femmes. La formation technique ainsi que les activités génératrices de crédits et de revenus sont toutes centrées sur les femmes.
77. Au stade de la formulation des activités, des mécanismes opérationnels seront mis en place pour garantir que les femmes, par l'intermédiaire de leurs comités, jouent un rôle actif dans la définition des priorités, et pour veiller à ce que les plans communautaires (activité 3) reflètent bien leurs besoins.
78. Le bureau de pays continuera à prendre des dispositions pour offrir une formation à l'analyse des problèmes concernant l'égalité hommes-femmes et aux méthodes favorisant la participation des femmes. Des mesures seront prises pour encourager les femmes à participer à la gestion et à l'exécution des activités soutenues par le PAM, y compris la distribution des vivres. Le partenariat avec la Direction générale pour les questions féminines au sein du Ministère de l'agriculture, ainsi que les activités entreprises pour renforcer ce département, contribueront à la réalisation des Engagements du PAM en faveur des femmes. L'apport systématique d'aliments enrichis pour combattre les carences en micronutriments sera maintenu.

Plaidoyer et renforcement des capacités

79. Les activités du programme de pays seront accompagnées par un travail de sensibilisation repensé, destiné à faire évoluer les mentalités en faveur de la participation et de l'émancipation des femmes. Cette action sera entreprise en coopération avec le gouvernement, avec d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des associations de femmes. Le plaidoyer portera aussi sur des questions telles que la nécessité d'allouer davantage de ressources de développement aux zones marginalisées, afin de créer de meilleures infrastructures sociales (établissements de santé, écoles et routes). Il encouragera en outre une meilleure coordination en matière de sécurité alimentaire, en accordant une attention particulière à l'inclusion explicite de la sécurité alimentaire des ménages dans les programmes de lutte contre la pauvreté.
80. Le PAM s'attaquera au problème du manque de capacités de mise en œuvre des organes de contrepartie, en intensifiant les initiatives de renforcement des capacités. Celles-ci comprendront notamment la formation en cours d'emploi, la désignation de personnel sous contrat avec le PAM pour collaborer avec le personnel de contrepartie, l'accueil de personnel détaché par le gouvernement pour travailler aux côtés du personnel du PAM — en particulier dans les secteurs de la logistique et du transport intérieur, de l'entreposage des vivres et de la gestion de la manutention— la formation dans des domaines essentiels —tels que le suivi des produits, le contrôle, la préparation de rapports et l'évaluation, la sensibilisation aux meilleures pratiques et la fourniture d'apports non alimentaires essentiels— et la généralisation des techniques de planification participatives et de l'analyse et de la planification différenciées par sexe.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

81. Le succès du programme de pays dépendra essentiellement d'une série de facteurs:



- Les capacités institutionnelles et financières limitées des organes nationaux de contrepartie chargés de mettre en œuvre les activités représentent l'un des enjeux cruciaux. Dans un premier temps au moins, le PAM devra investir des ressources importantes en personnel pour soutenir l'exécution des projets et pour consolider les procédures et modalités nouvelles.
- Le Yémen fait partie des pays qui présentent un indicateur sexospécifique du développement humain particulièrement médiocre. Sur le plan stratégique, le programme du pays vise essentiellement à renforcer l'autonomie des femmes. Son succès dépendra des efforts massifs et intensifs de sensibilisation entrepris pour transformer les attitudes à l'égard de l'émancipation et de la participation des femmes. Les autorités devront pour cela maintenir leur engagement en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes, tandis que le PAM devra réussir à tisser des alliances et des partenariats avec les associations de femmes, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et la société civile.
- Il est possible que des résistances se manifestent, pendant la phase d'exécution, contre le retrait progressif de l'aide dans les gouvernorats et les districts accoutumés à recevoir depuis longtemps une assistance alimentaire, mais qui, selon l'analyse et les conclusions de l'ACV, ne remplissent plus les conditions de cette assistance.
- L'insécurité alimentaire, très largement répandue au Yémen, justifie l'utilisation de l'aide alimentaire pour le développement, en particulier dans les zones du pays où l'accès aux marchés reste limité. En outre, pour les personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, un apport de vivres destinés à la consommation constitue un élément crucial pour l'investissement dans le capital humain. Cependant, la réduction de la malnutrition dépend de facteurs tels que l'assainissement, la santé et l'approvisionnement en eau potable. Le PAM nouera des partenariats avec des institutions à même d'influencer positivement ces facteurs.
- Les distributions de vivres ponctuelles et régulières aux bénéficiaires souffrant de malnutrition, ainsi que le maintien de l'appui à la formation technique des femmes, seront aussi des facteurs essentiels pour que le programme de pays atteigne son objectif général et produise les résultats souhaités.

GESTION DU PROGRAMME DE PAYS

Examen préalable

82. Le bureau de pays du PAM organisera l'examen préalable des activités du programme de pays. Ces examens préalables évalueront la viabilité et la faisabilité technique, ainsi que les capacités d'exécution des départements gouvernementaux concernés. Un appui technique sera sollicité auprès d'institutions spécialisés, en particulier l'UNESCO, l'OMS, la FAO et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Sur la base des rapports d'examen préalable, le bureau de pays préparera des résumés des activités spécifiant les indicateurs fondés sur les résultats, les dispositions de suivi et de rapport, ainsi que les engagements en termes d'apports en vivres et en espèces.
83. Les résumés des activités seront présentés pour examen à un comité consultatif du programme, puis approuvés par le directeur de pays du PAM, après consultation avec le bureau régional. Le comité consultatif sera coprésidé par le Ministère de la planification et du développement et par le PAM; il comprendra des représentants des ministères d'exécution, des principaux donateurs et des organismes des Nations Unies.



Exécution du programme

Gestion du programme de pays

84. Une fois le programme de pays approuvé par le Conseil d'administration, un accord sera préparé et signé par le Ministère de la planification et du développement, au nom du gouvernement, et par le directeur de pays, au nom du PAM. Cet accord précisera les dispositions d'exécution du programme de pays ainsi que les responsabilités de chacune des parties. Le Ministère de la planification et du développement sera chargé de la coordination d'ensemble de l'exécution du programme. Le comité consultatif du programme, quant à lui, définira les grandes orientations, assurera le suivi général de la mise en œuvre et évaluera régulièrement la pertinence des objectifs du programme de pays.
85. Une méthode participative sera mise en œuvre pour veiller à ce que les bénéficiaires et les participants puissent contribuer à la planification et aux décisions pendant la conception et l'exécution des résumés des activités. La constitution de comités de femmes dans les activités 1 et 3, en particulier, sera systématique, tandis que la création d'associations de parents dans chaque école, ainsi que la participation active des enseignantes, seront vivement encouragées dans le cadre de l'activité 2.

Renforcement des capacités du bureau de pays

86. La gestion du programme de pays exigera une forte présence sur le terrain, indispensable à la fois pour assurer une participation accrue des communautés et pour permettre de concentrer les efforts sur les districts les moins accessibles, et souvent isolés. Le bureau de pays mettra donc en œuvre une stratégie de renforcement de ses bureaux auxiliaires dans les gouvernorats de Taiz et de Hodeïda, qui présentent la densité la plus forte d'activités du PAM. Les bureaux auxiliaires bénéficieront de meilleures liaisons et d'une mobilité accrue, ce qui devrait déboucher sur un meilleur suivi des produits et sur la rédaction de rapports de qualité accrue.
87. Le bureau du PAM à Sana'a sera renforcé par trois assistants nationaux de programme supplémentaires et par deux administrateurs auxiliaires, à l'appui des activités 3 et 1, respectivement. Un volontaire des Nations Unies (VNU) supplémentaire sera placé à la disposition du bureau de pays au titre du Programme international de financement des VNU. Afin d'améliorer l'exécution et l'efficacité du programme, le personnel du PAM recevra une formation dans de nouveaux domaines essentiels de la politique visant à favoriser le développement: ACV, analyse différenciée par sexe, méthodes participatives et gestion axée sur les résultats.

Services logistiques

88. Après l'examen de la gestion des systèmes logistiques effectué au milieu de l'année 2000, et l'approbation par le gouvernement des recommandations qui en étaient issues, le PAM a assumé un rôle opérationnel en matière de transport, d'entreposage et de gestion des vivres. Plus particulièrement, le PAM continuera à exercer la responsabilité du transport entre les ports et les entrepôts centraux ainsi que les points de livraison avancés, mais il assurera en outre la gestion conjointe du transport secondaire depuis les gouvernorats jusqu'aux sites de distribution. Étant donné les graves difficultés financières du Yémen, le PAM continuera à couvrir les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM).



Suivi et vérification des comptes du programme

89. Le comité consultatif du programme de pays a pour mission de contrôler le résultat d'ensemble du programme de pays. Contrairement au suivi effectué à l'échelon des activités, le contrôle du programme de pays sera axé sur les progrès réalisés en matière d'émancipation des femmes et sur les processus favorisant les résultats visés. L'une des priorités consistera à évaluer si les activités touchent bien les pauvres et les personnes qui pâtissent le plus de l'insécurité alimentaire.
90. Des matrices de cadre logique pour chaque activité du programme de pays ont été conçues et seront mises à jour lors de la formulation des examens préalables et des résumés des activités. Elles seront utilisées pour rassembler des données et des informations afin d'évaluer les modifications imputables aux interventions du PAM. L'examen des systèmes de suivi existants à l'échelon des activités sera effectué au début de l'année 2002, et des ajustements seront apportés afin de refléter la participation ainsi que les indicateurs sexospécifiques et les résultats des activités.
91. Le directeur de pays du PAM nommera, en consultation avec le gouvernement, un vérificateur extérieur des comptes qui sera chargé de préparer des rapports comptables annuels vérifiés et certifiés pour chacune des activités bénéficiant de l'appui du PAM.
92. Le bureau de pays suivra avec attention les progrès de toutes les activités du programme de pays, sur la base de rapports intérimaires commandés par le gouvernement. Ces rapports seront complétés par des visites sur le terrain de collaborateurs du PAM, qui prépareront leurs propres rapports, ainsi que par des rapports mensuels établis par les bureaux auxiliaires. Le bureau de pays préparera un rapport semestriel sur les résultats, qui sera transmis à l'ensemble des partenaires et présenté pour examen au comité consultatif du programme.

Activités complémentaires

93. Le financement d'activités complémentaires aiderait à accroître le nombre de bénéficiaires directs en déployant les activités fondamentales dans des zones identifiées comme prioritaires par l'ACV, mais qui n'ont pu être couvertes par l'enveloppe des ressources de base. Dans l'activité complémentaire 1, on accordera une attention particulière à l'élargissement du soutien à la composante de lutte contre la tuberculose et la lèpre, par une coopération accrue avec les ONG.
94. L'activité complémentaire 2 vise à couvrir 113 800 écolières supplémentaires, dans des zones prioritaires, pour renforcer l'impact sur l'éducation de base pour les filles. On étudiera la possibilité d'étendre l'assistance du PAM afin de couvrir les internats pour filles et les internats dispensant un enseignement de base dans les zones où vivent des populations pastorales et nomades, ainsi que de lancer des activités vivres-contre-travail pour améliorer les possibilités d'éducation pour les filles, et ces mesures seront prises au cas où les ressources nécessaires seraient disponibles. L'activité complémentaire 3, qui vise à élargir les activités de formation et d'alphabétisation fonctionnelle des femmes, entraînerait de nouveaux partenariats et permettrait de toucher davantage de femmes.
95. Les activités complémentaires exigeront 119 057 tonnes de blé, 6 391 tonnes d'huile, 15 607 tonnes de mélange blé-soja et 1 125 tonnes de sucre, pour un coût opérationnel direct estimé à 50,3 millions de dollars. La contribution du gouvernement est évaluée à 13,3 millions de dollars. La mise en œuvre des activités complémentaires dépendra de la disponibilité de fonds supplémentaires à affectation précise, de source bilatérale ou multilatérale.



Évaluation

96. Au premier trimestre de 2004, une évaluation à mi-parcours du programme de pays sera organisée avec la participation de consultants extérieurs et de partenaires intéressés. L'évaluation cherchera avant tout à estimer les résultats d'ensemble en termes de renforcement de l'autonomie des femmes, sur la base des résultats des activités individuelles du programme. Elle portera aussi sur la conception du dispositif, et passera en revue l'efficacité des systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation du programme de pays.
97. Le rapport d'évaluation sera présenté au Conseil d'administration lors de sa troisième session ordinaire de 2004, pour information et pour solliciter des instructions. Les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les commentaires du Conseil d'administration, serviront de base pour réorienter, le cas échéant, le programme de pays et pour formuler le prochain schéma de stratégie de pays.

RECOMMANDATION

98. Pour le programme de pays proposé pour le Yémen, qui couvre la période 2002-2007, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 40 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 50,3 millions de dollars pour des activités complémentaires.



ANNEXE I**RESUME DU SSP POUR LE YEMEN (WFP/EB.1/2001/7/3)**

Le présent SSP fait suite au document WFP/EB.3/96/6/Add.4. Il trace un cadre pour l'établissement du deuxième programme de pays du PAM pour le Yémen, qui sera présenté au Conseil d'administration pour approbation en 2001. Le calendrier du programme de pays du Yémen (2002–2006) coïncidera avec le cycle de programmation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant le Yémen, les cycles de programmation du PAM, du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP ayant été harmonisés.

Le Yémen compte parmi les pays les moins avancés (PMA), avec une population d'environ 17 millions d'habitants et un revenu par habitant qui est tombé de 525 dollars E.-U. en 1990 au niveau actuel de 350 dollars. Environ 31,5 pour cent de la population (environ cinq millions de personnes) vivent dans la pauvreté et quelque 2,7 millions de personnes subsistent au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire, avec une consommation inférieure à 2 200 kilocalories par personne et par jour. Le Yémen est un pays à déficit vivrier qui doit importer plus de 75 pour cent de la principale denrée de base, le blé. Tandis que les disponibilités alimentaires semblent bien assurées par les importations, l'accès aux vivres est gravement restreint par le faible pouvoir d'achat des gens. L'indice global de la sécurité alimentaire des ménages établi par la FAO pour 1993–95 était 81,5, sans changement significatif par rapport à l'indice pour 1979–81, qui était de 77,9. L'indice du développement humain établi par le PNUD pour 1999 était de 0,35, ce qui plaçait le Yémen au 148ème rang sur 174 pays.

Le Yémen accuse de fortes inégalités entre les sexes, avec un indicateur sexospécifique du développement humain de 0,389, qui le place au 133ème rang sur 148 pays classés. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 55,9 pour cent, le taux d'analphabétisme chez les femmes rurales (79 pour cent) étant deux fois plus élevé que chez les hommes. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement de base est de 33 pour cent pour les filles, contre 75 pour cent pour les garçons.

Environ 52 pour cent des enfants âgés de moins de cinq ans présentent des retards de croissance et 13 pour cent souffrent de cachexie. Les soins de santé ne bénéficient qu'à 16 pour cent de la population, dont 61 pour cent ont accès à l'eau potable et 66 pour cent à des équipements d'assainissement. L'insuffisance pondérale à la naissance touche 19 pour cent des nouveaux-nés. Les taux de mortalité infantile et avant cinq ans sont estimés à 76 et 105 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. Le taux de mortalité maternelle est de 1 400 par 100 000 naissances vivantes, soit l'un des plus élevés au monde. Le taux de fécondité est de 7,6 enfants par femme.

Les pauvres au Yémen sont surtout des ruraux et principalement des femmes. Le présent SSP se concentrera sur les besoins des femmes et des enfants menacés par l'insécurité alimentaire et sur les moyens qui leur permettraient d'avoir une part dans les perspectives de développement.



Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le présent SSP porte sur les objectifs prioritaires 1, 2 et 3 de la politique visant à favoriser le développement. En conséquence, les activités suivantes formeront l'ossature du programme de pays pour 2002–2006:

- appui nutritionnel avec la distribution d'aliments enrichis en micronutriments aux femmes enceintes et aux mères allaitantes et aux enfants de moins de cinq ans sous-alimentés;
- promotion de l'accès à l'enseignement primaire des filles en fournissant des incitations aux ménages pauvres pour qu'ils scolarisent leurs filles;
- renforcement de l'avancement des femmes en les aidant à suivre des formations, à lancer des micro-projets générateurs de revenu et en soutenant les activités communautaires qui permettent de réduire le temps absorbé par les tâches réservées aux femmes.

L'attention portée aux femmes dans la conduite des activités sera accrue en faisant appel à la participation des femmes bénéficiaires et membres des communautés à l'exécution de chacune des activités. L'aide du PAM sera concentrée dans des zones sélectionnées en fonction de leur vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire. Conformément aux principes de la politique visant à favoriser le développement et aux recommandations issues de l'évaluation du programme de pays en cours, la stratégie se concentrera aussi sur les partenariats et sur la collaboration au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres mécanismes, en visant le renforcement des capacités nationales, et le suivi et l'évaluation. Le PAM exercera des attributions étendues dans le transport intérieur et la gestion des ressources qu'il achemine, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le gouvernement, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des opérations.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVES DURANT LE DEBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE YEMEN

Le Conseil a entériné le schéma de stratégie de pays pour le Yémen et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays. Quelques représentants ont relevé que l'aide alimentaire était un moyen approprié de surmonter les obstacles qui entravent le développement au Yémen, spécialement la pénurie de capital humain et que les stratégies élaborées entre le PAM, le gouvernement et les autres partenaires étaient reflétées comme il convient dans le SSP.

Un représentant s'est félicité des nouvelles modalités de partenariat proposées, spécialement avec les ONG et les groupes communautaires et a appuyé les efforts entrepris par le bureau de pays pour améliorer la gestion des produits alimentaires. En outre, ce représentant a instamment demandé au PAM d'étudier les liens qui pourraient être établis avec un projet en cours de la Banque mondiale concernant l'investissement dans l'éducation rurale.

Un autre représentant a instamment demandé qu'il soit donné suite à toutes les recommandations formulées en matière de gestion lors de l'évaluation à mi-parcours. Le Secrétariat a souligné que les enseignements retirés avaient été incorporés au SSP et seraient reflétés dans le programme de pays. Les capacités du bureau de pays, et particulièrement son rôle dans le domaine de la logistique, seraient renforcés et l'accent serait mis sur le personnel gouvernemental de contrepartie, sans perdre de vue les incidences financières de cette question. L'on s'attacherait également à cibler les activités sur les régions les plus vulnérables sur la base de méthodes ACV ainsi qu'à mener à bien



dans le cadre du programme des activités complémentaires visant à promouvoir l'habilitation socio-économique des femmes au moyen d'une approche participative. Les rôles respectifs du PAM et du gouvernement dans la mise en oeuvre du programme de pays seraient définis clairement dans l'accord y relatif.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

Hiérarchie des résultats

Indicateurs de performance

Hypothèses et risques

Objectif du programme de pays:

L'objectif général est de renforcer la capacité des ménages souffrant d'insécurité alimentaire de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de réduire leur pauvreté de manière durable

- Réduction du pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté alimentaire

La situation macro-économique générale permet d'effectuer en temps voulu des investissements suffisants dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et l'engagement pris par le gouvernement d'encourager l'équité entre les sexes ne faiblit pas

Buts du programme de pays:

(Objectif au niveau de l'activité)

1. Améliorer l'état nutritionnel et l'état de santé des mères et des enfants de moins de 5 ans dans les zones ciblées (zones pauvres et touchées par l'insécurité alimentaire) par une augmentation de la ration alimentaire et par la mise en œuvre de meilleures pratiques de nutrition et de santé, et améliorer les taux de guérison des lépreux et tuberculeux

- Augmentation du pourcentage d'enfants présentant un poids normal à la naissance
- Pourcentage de femmes pesant moins de 52 kilogrammes au terme du sixième mois de grossesse

Les partenaires —gouvernement et organismes de développement— fournissent assez de ressources et développent des capacités suffisantes pour offrir et maintenir des services de santé de qualité appropriée

2. Améliorer l'équité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation de base et d'achèvement de la scolarité élémentaire, par l'augmentation des taux d'inscription, la stabilisation de la fréquentation et la réduction des taux d'abandon scolaire chez les filles

- Rapport entre le nombre de filles et de garçons qui parviennent au terme de leur scolarité élémentaire
- Augmentation du nombre de filles et de garçons scolarisés et parvenant au terme de la scolarité élémentaire

Investissements durables dans le secteur de l'éducation, y compris amélioration qualitative de l'éducation

3. Améliorer les moyens de subsistance des femmes ciblées —vivant en zone rurale— et de leur famille, par la mise en œuvre de compétences améliorées et par l'initiation et la participation à des emplois rémunérés ainsi qu'à des microprojets et micro-entreprises

- Réduction de la distance à parcourir entre le domicile des ménages ou le village et les points d'eau
- Pourcentage de ménages au-dessous du seuil de pauvreté dans les communautés ciblées

Engagement durable en faveur de l'intégration de la problématique hommes-femmes, et renforcement des activités de sensibilisation par les partenaires de développement

Un nombre croissant de femmes et de filles sont en mesure de participer aux programmes de formation technique et d'activités génératrices de revenus, et de vivre pour la création d'actifs, dans un contexte de division des tâches au sein de la société et de contraintes touchant les rôles sociaux



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

But de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
Activité 1:		
Appui nutritionnel aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition		
Amélioration de l'état nutritionnel du principal groupe ciblé (ainsi que des mères qui allaitent et des enfants de moins de 5 ans) et meilleur respect des indications de traitement parmi les patients lépreux et tuberculeux, grâce à l'apport de rations alimentaires nutritives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de pourcentage de récupération parmi les femmes, les mères allaitantes et les enfants qui souffraient de malnutrition ➤ Réduction du pourcentage d'enfants présentant un poids insuffisant et de l'insuffisance pondérale à la naissance ➤ Prévalence de la malnutrition dans les communautés ciblées ➤ Pourcentage d'anciens participants par rapport au nombre total de participants, par catégorie 	<p>Présence d'un système de SMI solide et fonctionnel, ainsi que d'un personnel qualifié capable de maîtriser efficacement les problèmes de santé qui exercent des effets néfastes sur l'utilisation des vivres et la récupération nutritionnelle</p> <p>Distribution de colis de produits alimentaires dans les délais prévus et en quantités conformes aux plans</p>
Renforcer l'utilisation de pratiques améliorées de nutrition et de santé, par des activités de formation en matière de nutrition, de santé et d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de femmes enceintes et de mères allaitantes ayant reçu une formation en matière de nutrition, d'hygiène, de santé génésique, d'assainissement et de préparation d'aliments de sevrage ➤ Pourcentage de femmes enceintes et de mères allaitantes recourant à des pratiques améliorées de sevrage, de soins de santé et de nutrition ➤ Augmentation du pourcentage de femmes ayant pris du poids pendant la grossesse 	<p>Présence d'un système de SMI solide et fonctionnel, ainsi que d'un personnel qualifié capable de maîtriser efficacement les problèmes de santé qui exercent des effets néfastes sur l'utilisation des vivres et la récupération nutritionnelle</p> <p>Présence de personnel de SMI qualifié et de matériels et fournitures d'éducation</p> <p>Les connaissances acquises conduisent à des changements réels d'attitudes et, à terme, de pratiques</p>



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

But de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
Améliorer la fréquentation des centres de SMI et des centres de soins contre la lèpre et la tuberculose	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du nombre moyen de visites de SMI par cas de grossesse ➤ Nombre annuel de visites de surveillance de la croissance pour les enfants de moins de 1 an et de plus de 1 an 	Distribution de colis de produits alimentaires dans les délais prévus et en quantités conformes aux plans
<p>Activité 2:</p> <p>Encourager l'accès des filles à l'éducation primaire</p> <p>Réduction des disparités dans les taux d'inscription et d'abandon scolaire entre garçons et filles dans les écoles ciblées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de garçons et de filles fréquentant l'école et parvenant au terme du programme d'éducation de base ➤ Taux d'inscription et d'achèvement du programme d'éducation de base des garçons et des filles dans les écoles ciblées ➤ Ratio filles/garçons parmi les enfants qui parviennent au terme du programme d'éducation de base 	Les communautés ainsi que les associations d'enseignants et de parents participent aux activités d'éducation, jugent important que les filles reçoivent une éducation primaire complète et n'opposent pas d'obstacles culturels ou sociaux à l'éducation des filles
Amélioration des taux d'inscription et de la fréquentation, et réduction de l'abandon scolaire des filles dans le cycle d'éducation de base	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage des filles scolarisées parmi les filles en âge de fréquenter l'école primaire (taux net de scolarisation des filles) ➤ Pourcentage des écolières inscrites dans un degré et passant au degré supérieur l'année suivante (taux de poursuite des études des filles) ➤ Taux mensuel moyen de fréquentation scolaire des filles (nombre total des présences quotidiennes d'écolières divisé par le nombre total quotidien de filles inscrites à l'école) 	<p>Les autres obstacles à la fréquentation de l'école primaire et à la scolarité primaire complète des filles sont affrontés et surmontés</p> <p>Capacité du gouvernement à faire face à un nombre accru d'élèves en offrant des établissements adaptés et attrayants, et en disposant d'un nombre suffisant d'enseignantes qualifiées, tout en maintenant la qualité de l'éducation dispensée</p> <p>Flexibilité intégrée dans le programme de pays pour réagir à des augmentations imprévues du nombre d'enfants inscrits dans les écoles ciblées</p>



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

But de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
Activité 3:		
Favoriser l'émancipation économique des femmes		
Amélioration des actifs du ménage ou de la communauté, permettant de réduire la charge de travail physique des femmes vivant en milieu rural. Amélioration de l'accès à l'eau, au fourrage et au bois de feu	➤ Nombre d'heures consacrées à la corvée de l'eau ainsi qu'à ramasser du fourrage et du bois	Partenariats solides avec des partenaires d'exécution et de collaboration; possibilité de disposer, auprès d'eux et des communautés locales, d'articles non alimentaires
Augmenter la production et la vente de produits non agricoles issus de microprojets ou micro-entreprises lancés par des femmes	➤ Accroissement de la production et de la vente de produits extra-agricoles issus d'initiatives de femmes ➤ Pourcentage de femmes diplômées engagées chaque année dans des projets ou des entreprises génératrices de revenus	Financement suffisant, stabilité des marchés et maintien de l'assistance technique
Améliorer les capacités des femmes ciblées de gagner un revenu, grâce à une formation technique permettant d'accéder à d'autres sources de revenus, et améliorer l'accès au crédit et aux techniques	➤ Pourcentage des femmes ciblées ayant mené à terme les programmes d'alphabétisation et de formation technique ➤ Pourcentage de femmes producteurs qui remboursent les prêts octroyés par les programmes de crédit des partenaires	Les compétences nouvelles sont acceptables pour les femmes et pour leur famille Augmentation du nombre de femmes pouvant bénéficier de la formation technique
Principaux résultats		
9 234 enfants âgés de 6 mois à 5 ans souffrant de malnutrition, 6 738 mères allaitantes et 8 236 femmes par an reçoivent une ration sèche hebdomadaire, pour un total de 22 344 tonnes de vivres en cinq ans	➤ Nombre de garçons et de filles atteints de malnutrition ayant bénéficié de services de SMI et reçu du mélange blé-soja ➤ Nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes souffrant de malnutrition ayant fréquenté des centres de santé ou de SMI et ayant reçu des rations alimentaires	Distribution de colis de produits alimentaires dans les délais prévus et en quantités conformes aux plans Mobilisation importante de la communauté pour toucher le groupe ciblé Malgré les efforts de sensibilisation, il demeure un risque que le partage de la nourriture entre les membres de la famille ne soit pas favorable aux femmes atteintes de malnutrition



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

But de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
47 866 femmes enceintes et mères allaitantes reçoivent formation et informations concernant la santé et la nutrition, ainsi que la préparation des aliments de sevrage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre annuel de bénéficiaires ayant reçu des rations complètes ➤ Nombre de rations distribuées par semaine ➤ Nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes ayant reçu une formation en matière de nutrition, d'hygiène, de santé génésique, d'assainissement et de préparation d'aliments de sevrage 	Présence de personnel de SMI qualifié et de matériels et fournitures d'éducation
 <p>14 973 mères atteintes de malnutrition ou allaitantes et 9 234 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition fréquentent les centres de SMI. Environ 3 741 patients tuberculeux et lépreux recevant des soins ambulatoires fréquentent des dispensaires spécialisés de traitement contre la tuberculose et la lèpre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de patients enregistrés dans les centres et les dispensaires, taux de récupération et de guérison pour les patients lépreux et tuberculeux 	Distribution de colis de produits alimentaires dans les délais prévus et en quantités conformes aux plans
Le pourcentage de filles parmi les écoliers inscrits atteint 40 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et pourcentage de filles inscrites par classe 	Les communautés ainsi que les associations d'enseignants et de parents participent aux activités d'éducation, jugent important que les filles reçoivent une éducation primaire complète et n'opposent pas d'obstacles culturels ou sociaux à l'éducation des filles
105 000 filles par an en moyenne sont inscrites à l'école et fréquentent régulièrement l'école, ce qui aboutit à de meilleurs résultats de la classe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres de filles inscrites dans les écoles participantes assistées par année ➤ Nombre de filles présentes pendant les cours, taux de réussite en fin d'année et taux de redoublement 	Les autres obstacles à la fréquentation de l'école primaire et à la scolarité primaire complète des filles sont affrontés et surmontés
Distribution (en moyenne annuelle) de 315 000 rations sèches à emporter	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rations sèches distribuées 	Capacité du gouvernement à faire face à un nombre accru d'élèves en offrant des établissements adaptés et

**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE YÉMEN (2002–2007)**

But de chaque activité du programme de pays	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
Construction ou établissement d'actifs physiques dans la communauté ou le ménage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantités de vivres distribués chaque trimestre ➤ Nombre d'écolières recevant des rations à emporter ➤ Longueur/emplacement et volume de l'actif créé ou établi ➤ Nombre d'hommes/de femmes et nombre de jours consacrés à des activités VCT 	<p>attrayants, et en disposant d'un nombre suffisant d'enseignantes qualifiées, tout en maintenant la qualité de l'éducation dispensée</p> <p>Flexibilité intégrée dans le programme de pays pour réagir à des augmentations imprévues du nombre d'enfants inscrits dans les écoles ciblées</p> <p>Les associations de parents participent étroitement à la gestion des vivres au niveau des écoles</p> <p>Les articles non alimentaires et l'assistance technique requis sont mis à disposition à temps et en quantités suffisantes</p>
Possibilités d'activités VCT créées pour les hommes et pour les femmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de rations VCT prévues effectivement distribuées aux participants, femmes et hommes ➤ Nombre d'hommes/de femmes et nombre de jours consacrés à des activités VCT 	<p>Augmentation du nombre de femmes pouvant participer aux activités vivres-contre-actifs</p>
45 783 femmes ont entamé une nouvelle activité et 27 470 femmes sont employées dans des microprojets ou micro-entreprises générant un revenu	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de femmes par rapport aux chiffres prévus 	<p>Un financement suffisant est mis à disposition en temps utile, des conseils en matière de technique et de commercialisation sont fournis par le gouvernement et par les partenaires de développement</p>
Possibilités d'activités vivres pour la formation créées à l'intention des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rations alimentaires distribuées aux femmes participant aux activités de formation technique 	<p>Augmentation du nombre de femmes pouvant bénéficier de la formation technique</p> <p>Les compétences nouvelles sont attrayantes et acceptables pour les femmes</p>



ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU YÉMEN (2002–2007)

Activités fondamentales

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	22 800	82 500	11 000	116 300
Produits alimentaires (valeur)	5 100	13 116	1 857	20 073
Transport extérieur	1 596	5 775	770 000	8 141
Autres COD	910 300	803 900	462 200	2 179
TIEM	1 869	6 765	902 000	9 536
Total, coûts opérationnels directs	9 476	26 460	3 994	39 930
CAD ¹	948 480	2 648	399 835	3 996
CAI ²	813 121	2 270	342 774	3 426
Total, coûts pour le PAM	11 237	31 378	4 737	47 353
Contribution du gouvernement	2 143	7 755	1 034	10 932

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU YÉMEN (2002–2007)

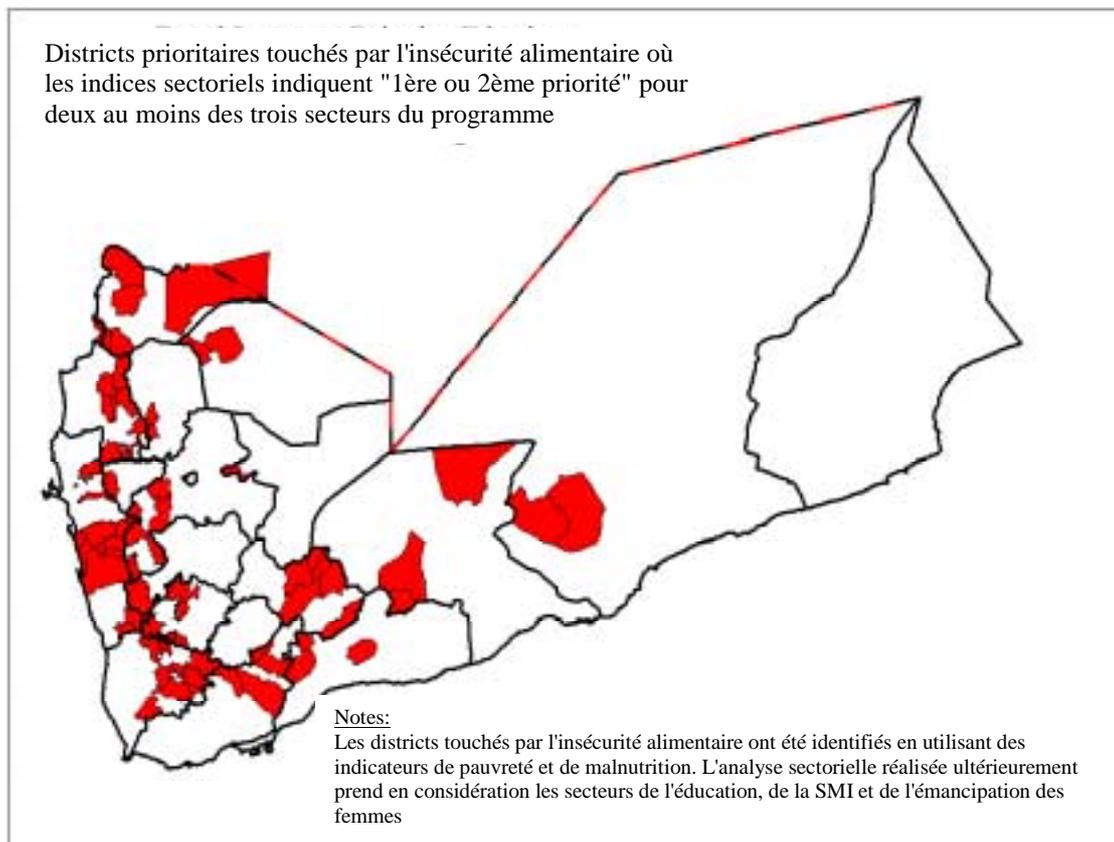
Activités complémentaires

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	46 480	72 890	22 810	142 180
Produits alimentaires (valeur)	10 406	11 587	3 854	25 848
Transport extérieur	3 253	5 102	1 596	9 952
Autres COD	1 048	1 360	439 297	2 847
TIEM	3 811	5 976	1 870	11 658
Total, coûts opérationnels directs	18 520	24 026	7 760	50 307
CAD ¹	1 852	2 402	776 092	5 030
CAI ²	1 589	2 061	665 887	4 316
Total, coûts pour le PAM	21 961	28 491	9 402	59 854
Contribution du gouvernement	4 369	6 851	2 144	13 364

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires au titre des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



ANNEXE IV

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
COD	Coûts opérationnels directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Office allemand de la coopération technique
MIP	Mémoire institutionnelle concernant les projets
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SMI	Santé maternelle et infantile
SSP	Schéma de stratégie de pays
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VCT	Vivres-contre-travail
VNU	Volontaires des Nations Unies

